

CONSIGNES À RESPECTER POUR LA VIDANGE DE VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE

Pour toute demande d'information, contactez votre municipalité

- Identifier votre numéro civique et vous assurer qu'il soit bien visible de la rue.
- Les couvercles - habituellement 2 - doivent être dégagés de 10 cm sur le pourtour afin de les basculer sans difficulté sans les endommager.
- Les fosses avec des capuchons doivent être dévissés mais non enlevés.
- Enlevez le mobilier ou autre structure placé sur les couvercles et dégagez les installations bloquant l'accès aux couvercles (structure de patio, tables, pots de fleurs, etc.).
- Laisser les barrières ouvertes et placez des repères visibles pour localiser l'installation.
- Tenir à l'écart et à distance sécuritaire les animaux domestiques.
- Si votre installation est de type «Bionest», informez votre municipalité rapidement car la pompe ne doit pas être en fonction lors de l'opération de vidange.
- Les propriétaires ou occupants ne sont pas tenus d'être présent lors des opérations de vidange. Campor Environnement inc. laissera sur place un avis indiquant la date et l'heure de la vidange et portant la signature de l'opérateur.

